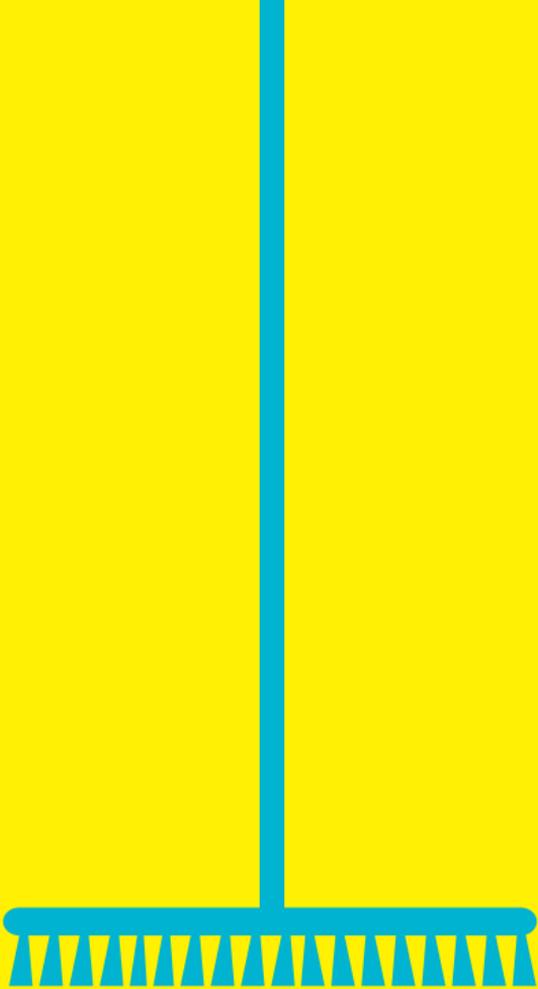


AVEC VOUS LA PROPRETÉ



**GAGNE
DU TERRAIN**
CONTINUONS DE GARDER NOTRE VILLE PROPRE

ÉDITO

La propreté de notre ville est une exigence qui nous tient à cœur. Nous y employons toute notre énergie. Que ce soit cette année encore avec la mise en place des corbeilles bi-flux ou la simplification du tri, partout nos efforts portent leurs fruits.

Pour autant, sans vous, sans votre participation, rien ne saurait être parfait, c'est à dire à la hauteur de ce que chaque Valentinois mérite et est en droit d'attendre.

Du soir au matin, chaque jour de l'année, grâce à vous, à vos petits gestes quotidiens, par votre comportement respectueux vous contribuez à rendre notre ville plus belle, plus accueillante, mais aussi écologiquement plus responsable.

La propreté est bien la question de tous tant elle concerne notre qualité de vie, notre bien-être et qu'au-delà elle nous engage tous.

Et, si parfois quelques réflexes inappropriés perdurent, ayons tous en tête que ce sont là autant de moyens employés à nettoyer, qui pourraient l'être à financer d'autres besoins aussi fondamentaux.

Aussi, ensemble, continuons d'avancer sur ce beau chemin vertueux et citoyen !



Nicolas Daragon
Maire de Valence
Vice-président de la Région

SOMMAIRE

OÙ JETER VOS DÉCHETS ?	4
LES DÉCHETS DANS LA RUE	6
Papiers, chewing-gums, mégots...	
Les corbeilles bi-flux	
LES DÉJECTIONS CANINES	8
LES TAGS ET GRAFFITIS	9
LES COMMERCES	10
Le nettoyage des rues, terrasses et marchés	
La collecte de cartons	
LES DÉCHÈTERIES	12
ILS TRAVAILLENT POUR VOUS	14
LA BRIGADE VERTE	16
DES ENJEUX FINANCIERS IMPORTANTS	17
COMMENT SIGNALER UNE INCIVILITÉ OU UN INCIDENT SUR L'ESPACE PUBLIC ?	18
MÉMO	19
NUMÉROS UTILES	20

OÙ JETER VOS DÉCHETS ?

Les ordures ménagères sont des déchets que votre foyer produit au quotidien et que vous jetez à la poubelle.

Ne sont pas considérées comme ordures ménagères :

- les déchets recyclables (verre, carton...),
- les déchets à apporter en déchèterie : déchets verts, gravats, mobilier, ainsi que les déchets diffus spécifiques (DDS) qui contiennent des substances dangereuses pour l'environnement (peintures, produits phytosanitaires usagés, ...).
- les déchets d'activité de soins (médicaments périmés à rapporter en pharmacie).

Les déchets recyclables

Depuis 2021, tous les emballages et papiers se trient dans les conteneurs jaunes : flacons, bouteilles, barquettes, films et blisters en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papier alu, papiers, cartonnets, journaux et magazines.

Les bacs bleus vont donc être progressivement retirés.



Pour le verre, pas de changement, utilisez les conteneurs verts pour les bouteilles, les pots et les bocaux en verre.

Bouteilles vides, sans couvercles ni bouchons (carte disponible sur valenceromansagglo.fr)



PENSEZ AU COMPOSTAGE

Trier ses déchets et composter est un double geste citoyen pour réduire ses déchets à la source, limiter la pollution des sols et des eaux souterraines et contribuer à la baisse de la dépense publique à terme. Au travers de son Agenda 21 et de son engagement dans la transition écologique, la Ville de Valence encourage l'implication citoyenne verte avec la mise en place de sites de compostage partagé dans la ville. Plus de 260 Valentinois ont répondu à l'appel à projet lancé début 2021, permettant l'ouverture de 9 sites dans différents quartiers. D'autres pourraient suivre courant 2022.

Retrouvez la liste des sites sur valence.fr

Plus d'infos sur :

dechets@valenceromansagglo.fr
04 75 81 30 30

— Où vont les déchets ?

Le traitement des ordures ménagères s'effectue dans les centres de valorisation organique du Sytrad d'Étoile-sur-Rhône ou de Beauregard-Baret. Les déchets organiques sont transformés en compost et les déchets combustibles, récupérés en vue de leur valorisation énergétique. Seuls les déchets non valorisables sont envoyés en enfouissement.

— Les collectes

Pour connaître les jours et les heures de collecte des ordures ménagères et des poubelles de tri, contactez la direction Gestion des déchets au 04 75 81 30 30.

Si le contenu des conteneurs n'est pas conforme, ils ne seront pas collectés.

Plus d'infos sur la collecte des déchets : valenceromansagglo.fr

— Comment obtenir des conteneurs de déchets ?

L'achat des conteneurs à ordures ménagères est à la charge des propriétaires. Ils doivent être gris ou noirs et respecter des normes spécifiques. En revanche, les conteneurs de tri sont mis à disposition par Valence-Romans Agglo.

LES DÉCHETS DANS LA RUE

Papiers, chewing-gums, mégots...

le bon geste, c'est la poubelle !

Tous vos déchets doivent y être jetés pour faciliter le travail des agents. Ces bons gestes participent à l'amélioration de votre cadre de vie.



Pensez à éteindre vos mégots de cigarettes et jetez-les ensuite dans les poubelles de ville de couleur grise.



Afin d'éviter d'avoir des chewing-gums collés sous les chaussures, ayez le réflexe de les jeter dans les poubelles de ville de couleur grise.



Selon leur composition, un papier ou une canette mettent plusieurs années à se dégrader. Jetez-les dans la poubelle jaune.

DURÉE DE VIE DES DÉCHETS DANS LA NATURE

• Papier journal	1 an
• Chewing-gum	5 ans
• Papier de bonbon	5 ans
• Mégot de cigarette	10 ans
• Boite de conserve	50 ans
• Canette en aluminium	100 ans
• Sac plastique	450 ans

Les corbeilles bi-flux

Depuis peu, des corbeilles bi-flux ont fait leur apparition dans les rues de la ville. Elles sont composées d'un bac jaune pour les emballages à trier, d'un bac gris pour les déchets non recyclables.

Près de 360 de ces poubelles vont être installées sur tout le territoire (200 d'ici l'été prochain) par le service de la Propreté urbaine. Ces corbeilles constituent l'un des engagements de l'Agenda 21 élaboré par la Ville et les habitants visant à recycler un maximum de déchets. Leur acquisition et mise en place se font avec le soutien et l'accompagnement de Citeo, société créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers.

CITEO

Afin de garder une ville propre, les agents du service de la Propreté urbaine parcourent la ville, dès 5 h du matin pour nettoyer les rues et vider les 1 400 corbeilles présentes à Valence.



LES DÉJECTIONS CANINES

Les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses, gênantes et contribuent à dégrader l'image d'une ville.

Ramasser les crottes de votre animal est un geste simple et responsable.

Vous pouvez

- utiliser les sacs disponibles gratuitement dans les **228** distributeurs canins répartis dans toute la ville (660 000 sacs sont utilisés chaque année),
- vous munir d'un sachet plastique ou en papier,
- ou, à défaut, prévoir une paire de gants ménagers ou quelques serviettes en papier.

LE BON GESTE



LES TAGS ET GRAFFITIS

Pour conserver un cadre de vie agréable, une équipe du service de la Propreté urbaine est dédiée à l'enlèvement des tags et graffitis visibles depuis l'espace public.

Ce service d'intervention est gratuit, à la disposition des propriétaires qui doivent préalablement autoriser les agents à intervenir sur leur propriété.

Un formulaire leur permet de faire toutes les démarches en ligne sur valence.fr, rubrique « Valence pratique ».

Tous les tags et graffitis sont interdits à Valence sous peine d'amende et de poursuites. (voir p. 17)



LES COMMERCES

Le nettoyage des rues, terrasses et marchés

Chaque année, entre mars et juillet, les agents du service Propreté urbaine nettoient les rues et les terrasses.

Ce nettoyage est réalisé en centre-ville sur les surfaces salissantes (pierre naturelle, béton désactivé...) en fonction de l'état de la voirie et des demandes formulées par les commerçants et les habitants.

Le nettoyage des places occupées par les marchés est réalisé par un prestataire privé après le départ des commerçants non sédentaires :

- places de l'Europe et Canteloube, les mardis et samedis ;
- places des Clercs, des Ormeaux, de l'Université et Simone-Veil, les samedis.

La collecte de cartons

Bien que cela ne soit pas obligatoire, la Ville de Valence a mis en place 21 points de collecte des cartons exclusivement à destination des commerçants.

Chaque mardi, avant 10 h, les cartons **pliés** peuvent être déposés et sont ensuite ramassés et traités.

Les plastiques, cagettes, palettes... ne sont pas acceptés lors de cette collecte.



LES DÉCHÈTERIES

Elles permettent de se débarrasser des déchets non collectés par le service d'enlèvement des déchets ménagers. Les 13 déchèteries intercommunales sont accessibles à tous les habitants de l'Agglomération, sur présentation de la carte de déchèterie ou d'un justificatif de domicile.

Les déchèteries de Valence

Valence-le-Haut

15, cours Manuel de Falla

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :

8 h 30 > 12 h - 14 h > 18 h

Samedi : 8 h 30 > 12 h 30 - 13 h 30 > 18 h

Collecte des produits toxiques : tous les jours d'ouverture

Valence/Portes-lès-Valence

Chemin du Pont des Anglais, zone de la Motte

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8 h 30 > 18 h

Samedi : 8 h 30 > 12 h 30 - 13 h 30 > 18 h

Collecte des produits toxiques : tous les jours d'ouverture

Le dépôt est gratuit pour les particuliers (dans le respect du règlement intérieur consultable sur valenceromansagglo.fr). Les apports de déchets non dangereux sont limités à 3 m³ par jour, exception faite des déchets verts qui sont limités à 5 m³ par jour.

Pour les entreprises et associations, le dépôt est payant sur la base d'un contrôle visuel réalisé par les gardiens. Le montant a été fixé à 16 € TTC le m³.

— Un nouveau mode de collecte pour l'amiante

Depuis 2021, les dépôts d'amiante des habitants se font sur rendez vous les mercredis uniquement : 04 75 81 30 30 ou dechets@valenceromansagglo.fr

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- gravats, terre et matériaux de démolition ou de bricolage
- métaux ferreux et non ferreux
- déchets encombrants des particuliers
- cartons, papiers
- électroménagers
- bois
- cartouches d'encre
- piles
- déchets verts
- pneus moto et VL sans jante
- déchets diffus spécifiques (solvants, acides, peintures, radiographies, huile de vidange, huile alimentaire, produits phytosanitaires, aérosols contenant des produits dangereux...).

— Où mettre les bouteilles de gaz ?

Elles doivent être déposées chez les revendeurs - qui sont tenus de les reprendre - et non en déchèterie. Plus d'infos sur valenceromansagglo.fr



ILS TRAVAILLENT POUR VOUS

73 agents du service Propreté urbaine sont présents dans les rues de Valence du lundi au vendredi de 5 h à 19 h (non-stop) et le samedi de 6 h à 13 h 15 et de 17 h à 21 h. Ils sont également présents en renfort en fonction des besoins et des événements.

50 véhicules

dédiés au nettoyage et à la collecte dont :

- 9 balayeuses-aspiratrices pour nettoyer les rues
- 10 aspirateurs de trottoirs motorisés
- 6 laveuses
- 2 bennes d'ordures ménagères et une mini-benne
- 5 triporteurs...

Chiffres clés annuels du service Propreté urbaine

2 900 tonnes de déchets sont récoltées chaque année par les agents de propreté de la Ville.

78 000 m² de surfaces minérales ont été nettoyés en 2021.

370 m³ de feuilles mortes sont ramassés, en lien avec les agents des Espaces verts.

150 tonnes de cartons sont déposées dans les points de collecte par les commerçants et ramassées par le service Propreté urbaine.

270 kilomètres de voiries sont entretenus par le service de la Propreté urbaine.

Les agents de propreté décapent chaque année une surface équivalente à 15 terrains de football.

Le désherbage des trottoirs, bas des murs et clôtures est à la charge du riverain sur toute la longueur de son habitation ou de son commerce. Suite à la démarche zéro phyto engagée par la Ville, l'utilisation de produits phytosanitaire est interdite. Des alternatives existent pour désherber mécaniquement ou thermiquement.

LEURS MISSIONS

- Nettoyage régulier de toutes les rues et des parcs de la ville.
- Nettoyage intensif lors des grands événements.
- Changement des sacs des poubelles de ville et approvisionnement des distributeurs de sachets canins.
- Ramassage des dépôts sauvages.
- Nettoyage des tags.
- Nettoyage et entretien des sanitaires publics.
- Installation et entretien du mobilier urbain.



LA BRIGADE VERTE

La brigade verte de Valence, créée en 2021, est composée de 2 policiers municipaux et de 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) assermentés pour constater et traiter les atteintes à l'environnement et à la salubrité publique.

Les activités de la brigade verte

- La lutte contre les atteintes à la salubrité publique (dépôts d'immondices, déjections canines, tags et incivilités tels que jets de mégots, crachats).
- La lutte contre les problématiques animalières : plus de 200 signalements d'aboiements intempestifs de chiens ou d'élevages illicites étant traités chaque année par la Police municipale, la brigade verte a été chargée de mettre en place un accompagnement des propriétaires d'animaux qui, en cas de mauvaise foi, peuvent être verbalisés.
- La répression des nuisances sonores (bruits de voisinage, moteur bruyant de VMC ou climatisation...) en complément de l'action des inspecteurs de salubrité sur les nuisances sonores les plus graves (d'origine industrielle, professionnelle ou structurelle).



DES ENJEUX FINANCIERS IMPORTANTS

Pour la Ville

- **Plus de 3 200 000 €** dépensés chaque année pour assurer la propreté de la ville.
- **140 000 €** dépensés chaque année pour nettoyer les déjections canines, soit l'équivalent d'une nouvelle grande aire de jeux.
- **Plus de 360 000 €** par an dépensés par la Ville pour traiter tous les déchets ramassés dans l'espace public avec l'aide de sa brigade verte.
- **90 000 €** dépensés chaque année dans le nettoyage des tags.

Pour les usagers

- **Jusqu'à 30 000 €** si vous réalisez un tag ou un graffiti (jusqu'à 3 750 € d'amende et un travail d'intérêt général pour un dommage léger, jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende pour un dommage important, par exemple de la peinture indélébile sur un objet d'art coûteux).
- **435 €** si vous déposez un sac directement sur le trottoir (135 € de contravention + 300 € de frais d'intervention et de déplacement du camion de collecte des déchets).
- **435 €** si vous ne ramassez pas les déjections de votre animal (135 € de contravention + 300 € de frais d'intervention et de déplacement).
- **335 €** si vous déposez autre chose que du carton dans les lieux de collecte (35 € de contravention + 300 € de frais d'intervention et de déplacement).
- **235 €** minimum si vous déposez dans la rue des déchets destinés à la déchèterie (135 € de contravention + 100 € de frais d'intervention et de traitement pour moins de 50 kg + 200 € par tranche de 100 kg ; le montant de l'amende est multiplié par deux en cas de récidive dans les 6 mois).
- **185 €** si vous jetez votre mégot dans la rue (135 € de contravention + 50 € de frais d'intervention).

COMMENT SIGNALER UNE INCIVILITÉ OU UN INCIDENT SUR L'ESPACE PUBLIC ?

En appelant le numéro vert

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, contactez le **Maire en direct** au **0 800 26 00 00**.

Sur le site valence.fr

Signalez directement l'incident constaté sur le site de la Ville en utilisant le formulaire dédié, rubrique « Contacter/signaler »

Sur l'appli mobile

À tout moment, signalez directement l'incident constaté aux services municipaux, rubrique « Partager/contacter ». C'est gratuit et rapide !

Utilisés à bon escient, ces services nous permettent d'améliorer ensemble le cadre de vie.

2 070

demandes d'intervention ont été traitées en 2021 !



MÉMO



JOUR DE COLLECTE **DES ORDURES MÉNAGÈRES** :

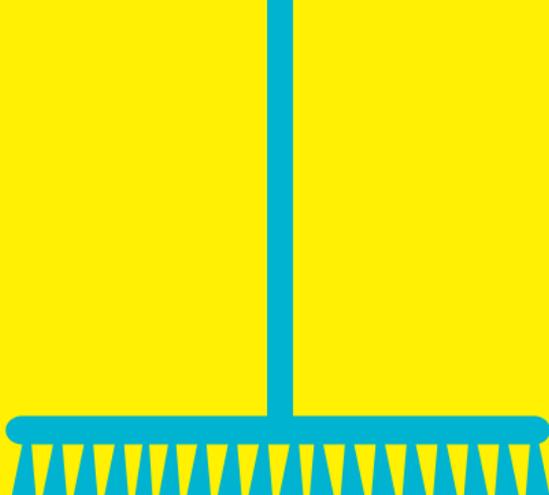
JOUR DE COLLECTE **DE LA POUCELLE DE TRI** :

HEURES DE SORTIE **DES POUCELLES** :

CONTENEUR VERRE LE PLUS PROCHE :

DISTRIBUTEUR DE SACHETS CANINS LE PLUS PROCHE :

DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE :



NUMÉROS UTILES

Département Attractivité et proximité
Direction Domaine public
Service Propreté urbaine
04 75 75 40 06

Direction Gestion des déchets
de Valence-Romans Agglo
04 75 81 30 30

Déchèterie de Valence-le-Haut
04 75 81 30 30

Déchèterie de Valence/
Portes-lès-Valence
04 75 81 30 30

Le Maire en direct
08 00 26 00 00

Accueil de la Ville de Valence
04 75 79 20 00